

WAGNON

Émotion et indignation après la saisie d'animaux

Les réactions ont été très nombreuses après la saisie de chiens et de chats samedi. Une pétition a même été lancée.

LES FAITS

■ **Vendredi dernier**, voyant que l'état de santé de Régine Michel se dégradait fortement, Jérôme Lopez, maire de Wagnon, appelle le Samu qui la transporte d'urgence à l'hôpital.

■ **La fille de l'octogénaire**, puis le maire de Wagnon, contacte la Lisa pour venir récupérer les animaux.

■ **Le lendemain**, l'association effectue une saisie et récupère huit chiens et un chat. Une chienne a été opérée en urgence à cause d'une blessure au cou.

■ **La Lisa** leur cherche désormais des familles d'accueil.

Les commentaires ont fusé par centaines, tout comme les partages sur les réseaux sociaux. En voyant les photos des chiens et chats récupérés par la Ligue dans l'intérêt de la société et de l'animal (Lisa) samedi dernier à Wagnon chez Régine Michel (lire ci-dessous), de nombreuses personnes ont affiché leur tristesse face à ces images. « Cela déchire le cœur », « Ce petit chien a l'air bien triste, il a besoin d'amour », « Quelle tristesse... » Il ne s'agit là que d'un infime exemple des multiples commentaires de tristesse publiés.

UNE PÉTITION RÉUNIT PLUS DE 18 000 SIGNATURES

Toutefois, au-delà de l'émotion suscitée par la vision de ces huit chiens et d'un chat retrouvés vivants, mais affaiblis, déshydratés et maigres, c'est surtout un sentiment de colère et d'indignation qui règne en majorité. « On ne prend pas d'animaux lorsqu'on n'est pas responsable », « De la maltraitance qui doit être sévèrement punie, aucune excuse valable pour les personnes qui font subir ça aux animaux sans défenses », « Honte à cette personne pour avoir laissé ces animaux



Certains chiens avaient des fils de fer en guise de collier. Association Lisa

souffrir et mourir ». Là, ce n'est qu'une partie du florilège de messages publiés sur internet. Une colère qui s'est matérialisée par une pétition, « Peine de prison ferme pour l'individu ayant laissé mourir 4 chiens, 5 chats et 8 autres dans un état critique à Rethel », qui a été lancée lundi soir par une Laonnoise, Gabrielle Paillot. Cette dernière milite pour la défense des animaux et la reconnaissance de leurs droits, sans faire partie d'une association. « Je souhaite que le crime animal soit reconnu », confie-t-elle. Plus de 18 000 personnes ont signé cette pétition au moment de la rédaction de cet article. Elle n'en est pas à son premier coup d'essai puis-

qu'elle a déjà lancé d'autres pétitions à propos d'affaires de maltraitances animales dans toute la France dont une dans les Ardennes, à la suite de la mort du chien traîné par une voiture à Carignan en 2017. « Je fais des pétitions pour que l'article 521-1 (2 ans de prison ferme et interdiction définitive de détenir des animaux de compagnie) soit appliqué. Je ne connais pas la personne qui a fait ça et peu importe. Je suis là simplement pour défendre les animaux et faire reconnaître leurs droits. On ne peut pas accepter ça. » Nul doute que cette affaire va encore faire parler et cela, bien au-delà de nos frontières ardennaises. ■ KEVIN PETIT

“ JE NE LUI RENDRAI JAMAIS LES CHIENS”

« Ce n'est pas la première que cela arrive », lance d'emblée Sabrina, présidente de la Ligue dans l'intérêt de la société et de l'animal (Lisa). Cette association s'est déjà déplacée quatre fois chez Régine Michel, à Wagnon, pour venir saisir des animaux. « C'est un dossier assez compliqué, confie Jérôme Lopez, maire de Wagnon. La commune a voulu l'aider à de nombreuses reprises et nous surveillons pour voir si elle allait bien. Mais elle voulait vivre seule avec ses animaux. Elle n'était pas méchante avec eux, bien au contraire, ils étaient tout pour elle. Cependant, elle ne pouvait plus subvenir correctement à leurs besoins. » Vendredi dernier, dans l'après-midi, Jérôme Lopez a prévenu le SAMU en voyant l'état de santé de Régine Michel se dégrader. L'octogénaire, qui avait fortement baissé en température, a été rapidement conduite à l'hôpital. Le soir même, la fille de Régine Michel a contacté la Lisa pour venir

récupérer les animaux. En arrivant sur les lieux le lendemain, l'association a découvert des cadavres d'animaux ainsi que huit chiens et un chat en mauvais état de santé. Une chienne, ayant une plaie de trois centimètres de profondeur au niveau du cou, a dû être opérée en urgence. « Les animaux sont traumatisés, explique Sabrina. Je ne remets pas en question son amour pour les animaux, mais on ne peut pas laisser faire ça. Ce n'est pas normal. Elle n'avait pas les moyens de bien s'en occuper, certains chiens sont morts de soif, d'autres étaient attachés avec du fil de fer. Dans de meilleures conditions, elle pourrait avoir un chien stérilisé mais plus comme ça. C'est un dossier qui a beaucoup trop traîné et il faut le boucler. Si elle sort de l'hôpital, on portera plainte. Et je ne lui rendrai jamais les chiens. » Transférée à l'hôpital de Vouziers, Régine Michel pourrait être placée sous tutelle.

SEDAN

Les ex-Michaux devraient enfin toucher 550 000 euros

Après dix-neuf mois d'attente, 54 salariés de l'ex-société de transport Michaux, liquidée en juin 2017, vont enfin toucher 550 000 euros de prime supra-légale. Soit 5 555 euros par personne. Cette décision du conseil des prud'hommes de Charville-Mézières est tombée hier matin. À l'issue d'un long bras de fer, leurs anciens patrons, Jean-François Colléaux et son fils Évonic, respectivement ex-PDG et ex-directeur délégué des transports Michaux, s'étaient engagés à leur verser cette surprise le 2 juillet 2017 dans le cadre d'un accord de sortie de crise. La somme devait être débloquée dès la signature de l'accord. Mais les salariés n'en ont jamais vu la couleur. L'affaire a été portée devant les prud'hommes. Après une première décision donnant raison aux employés, les Colléaux père et fils ont porté un recours en révision devant le bureau de conciliation. Ils ont été déboutés de leur demande et devront donc verser les 550 000 euros de prime supra-légale de licenciement.

Pascal Pillière, secrétaire CGT du CE des ex-transports Michaux, reste prudent : « Je crierai vraiment victoire seulement si une procédure d'appel



Après la fausse joie de 2017, les ex-Michaux ont enfin obtenu gain de cause Archive Boris Marois

n'aura pas été lancée d'ici quinze jours. » L'ex-chauffeur routier dit « partager le même sentiment » que ses 53 anciens collègues qui avaient participé au mouvement social à la suite de la liquidation de leur société : « Nous sommes satisfaits d'avoir eu gain de cause car ce protocole d'accord était un pacte avec nos anciens dirigeants. Nous avons respecté l'accord en levant le blocus du dépôt mais eux n'ont pas tenu parole. » ■ BORIS MAROIS

L'ACTUALITÉ EN FLASH



DONCHERY

Indemnies après une sortie de route

Les secours sont intervenus hier vers 13 h 30 pour une sortie de route, à Donchery, sur la départementale 24. Un véhicule a fait une sortie de route et s'est retrouvé dans le fossé. À son bord, se trouvaient un homme et deux enfants, âgés de 14 et 3 ans. Aucun d'entre eux n'a été blessé. « Tous les trois étaient sortis d'eux-mêmes de la voiture avant notre arrivée », précise le lieutenant Stéphane Paté, chef de centre à Carignan. Ils ont été transportés au centre hospitalier de Sedan, pour des contrôles.

RETHEL

Trois gilets jaunes en garde à vue

Hier matin, les forces de l'ordre seraient descendus au domicile de trois gilets jaunes rethélois pour les placer en garde à vue. Des perquisitions auraient également été menées chez eux par les gendarmes de Rethel. Aucune information n'a filtré pour le moment et une enquête est actuellement en cours.

SEDAN

Un trentenaire interpellé lors d'un contrôle d'identité

Mardi, sur réquisitions du procureur de la République, une opération de contrôle d'identité a été menée par la police dans le quartier du Lac. Vers 15 h 30, un Sedanais d'une trentaine d'années refuse de se soumettre au contrôle, s'énerve et insulte les policiers. Il est interpellé avec difficulté et mis en garde à vue. Le Sedanais fera l'objet d'une comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité le 2 juillet.